

Avis de concours

L'Université Mohammed Premier Oujda organise, au profit des établissements universitaires, des concours pour le recrutement de neuf (09) professeurs assistants, session du 01/11/2016 dans les spécialités suivantes:

Etablissements Universitaires	Spécialités	Nombre de postes
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion -Oujda- Complexe Universitaire BP 658 Oujda principale 60000	اقتصاد و / أو تدبير	01
Faculté Pluridisciplinaire Nador BP: 300 Selouane 62700 Nador	علوم الفيزياء تخصص: الإلكترونيك	01
Faculté des Sciences Oujda Bd. Mohammed VI BP: 717 Oujda Principal	Physique	01
	Informatique	01
	Biologie moléculaire et médicale	01
Faculté des lettres et des sciences humaines Oujda BP : 457 Oujda Principal	فقه وأصول	01
Faculté des Sciences et Techniques Al Hoceima BP: 34 Ajdir - Al Hoceima 32003	Géologie	01
Ecole polytechnique Oujda (Ecole Nationale des sciences appliquées Oujda) Complexe Universitaire Cité al Qods BP: 669 Oujda 60000	Electrotechnique ou Electronique de puissance ou Electronique	01
Ecole Nationale des Sciences Appliquées – Al Hoceima BP: 3 Ajdir - Al Hoceima 32003	Mathématiques	01

Sont autorisés à se présenter à ce concours les candidats marocains titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un Diplôme reconnu équivalent.

*** Le dossier de candidature doit contenir:**

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le chef d'établissement concerné;
- 2- Deux extraits d'acte de naissance récents;
- 3- Deux photocopies légalisées de la carte d'identité nationale;
- 4- Cinq (05) exemplaires du curriculum vitae;
- 5- Cinq (05) copies légalisées des Diplômes obtenus;
- 6- Décision d'équivalence scientifique pour les titulaires des diplômes étrangers;
- 7- Cinq copies de la thèse de doctorat;
- 8- Cinq exemplaires des travaux de recherche réalisés individuellement ou en collaboration (articles, monographie, ouvrages...);
- 9- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat;
- 10- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'établissement universitaire concerné avant le 17/10/2016, délai de rigueur.

